


FICHE DU POSTE

	DIRECTION DE L'INSTITUT DE FORMATION PORTUAIRE
INTITULE DE L'EMPLOI : Directeur de l'Institut de Formation Portuaire	
INTITULE DE L'EMPLOI DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE : Directrice Générale	
1. Finalité(s)	
<ul style="list-style-type: none">- Assurer la déclinaison de la stratégie de l'ANP dans le domaine de la formation continue ;- Répondre aux besoins en assistance et en formation de l'ANP et de la communauté portuaire pour le développement des compétences des ressources humaines ;- Contribuer à l'amélioration de la qualité des prestations portuaires par la formation.	
2. Missions	
<ul style="list-style-type: none">I. Contribution dans la définition et déploiement de la politique de l'ANP dans le développement des compétences des ressources humaines portuairesII. Développement et conception des programmes de formation adaptés aux besoins de la communauté portuaireIII. Promotion et commercialisation de l'offre de formation de l'InstitutIV. Développement des relations de partenariat au niveau national et internationalV. Optimisation des ressources de l'Institut.	
3. Activités principales	
<ul style="list-style-type: none">I. Contribution dans la définition et déploiement de la politique de l'ANP dans le développement des compétences des ressources humaines portuaires<ul style="list-style-type: none">- Promouvoir la vision, les valeurs et les objectifs de la politique de l'ANP pour le développement des compétences des ressources humaines de l'Agence et de la communauté portuaire par la formation continue ;- S'inscrire dans la transformation du secteur portuaire et positionner l'institut dans son rôle de conseil et de formation des ressources humaines portuaires.II. Développement et conception des programmes de formation adaptés aux besoins de la communauté portuaire<ul style="list-style-type: none">- Identifier les besoins en formation dans les métiers portuaires, la logistique et les fonctions transverses ;- Mettre en place une ingénierie de formation avec les acteurs portuaires ;- Elargir l'offre de formation et développer les formations sur mesure ;- Diversifier les moyens didactiques et utiliser les moyens technologiques avancés dans la formation : e-learning, formation hybride, simulations, ...III. Promotion et commercialisation de l'offre de formation de l'Institut<ul style="list-style-type: none">- Développer une stratégie marketing pour la Promotion de l'offre de l'Institut ;- Promouvoir les conventions de formation avec les acteurs de la communauté portuaire ;- Elargir le portefeuille clients de l'Institut au niveau national et international ;- Consolider l'image positive de l'Institut au niveau national et international.	



IV. Développement des relations de partenariat au niveau national et international

- Initier des conventions ou contrats avec des prestataires ou experts nationaux et internationaux dans le domaine de la formation ;
- Développer des accords de coopération et des conventions de formation avec la communauté portuaire nationale et internationale ;
- Développer les relations de partenariat avec les agences de coopération internationale, des universités et des instituts de formation...

V. Optimisation des ressources de l'Institut

- Veiller à l'optimisation des ressources financières, humaines et logistiques de l'institut ;
- Assurer le développement des compétences des ressources humaines de l'institut ;
- Maintenir en bon état de fonctionnement les infrastructures, les équipements et les outils pédagogique (simulateur, matériel audiovisuel, ...) de l'institut ;
- Elaborer et suivre la réalisation du budget de fonctionnement et d'investissement de l'Institut.

4. Relations internes et externes

Relations internes :

- Pôles ;
- Directions Centrales ;
- Directions Régionales.

Relations externes :

- Communautés portuaires nationales et internationales ;
- Instituts et centres de formation ;
- Prestataires de formation ;
- Agences de Coopération Internationale ;
- Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'étranger
- Ministère de l'Équipement et de l'Eau.

5. Profil requis

Candidature interne :

- Avoir au moins **dix (10)** ans d'ancienneté à l'ANP ;
- Occupe un poste de responsabilité de Directeur ou Chef de Département depuis au moins **deux (2) ans** ou Chef de Division depuis au moins **cinq (5) ans** ;
- Avoir une moyenne des notes durant les trois dernières années d'au moins **94**.

Candidature externe :

- Titulaire d'un diplôme de bac + 5 (minimum) en Gestion ou d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent ;
- Avoir au moins **quinze (15)** ans d'expérience dans un institut de formation et/ou dans le domaine portuaire au sein d'une structure publique et occupe depuis au moins **7 ans** un poste de responsabilité ;
- Etre âgé(e) de 45 ans au plus à la date limite de dépôt des dossiers de candidatures.

6. Compétences

Savoir :

- Maîtrise de la pédagogie et de l'ingénierie de formation ;
- Parfaite connaissance en marketing ;
- Bonne connaissance de la gestion et de l'exploitation portuaire ;
- Connaître les règles de la bonne gouvernance.

Savoir-faire :

- Conduite de projets ;
- Maîtrise des techniques de management ;
- Excellente maîtrise des techniques de communication écrite et orale.

Savoir-être :

- Grande résistance au stress et gestion des priorités ;
- Réactivité ;
- Capacité d'écoute ;
- Capacité de négociation, de synthèse et d'analyse ;
- Capacités relationnelles et aisance orale ;
- Esprit d'équipe ;
- Esprit d'initiative.

